



FICHE DE POSTE «Chargé(e) d'arboriculture et de transformation fruitière»

Contexte

Créée en 2006, l'association *Vergers Vivants* rassemble des personnes, des associations et des collectivités passionnées par le patrimoine fruitier franc-comtois et soucieuses de sa préservation ainsi que de sa mise en valeur. En accord avec ses statuts, *Vergers Vivants* a plus particulièrement pour mission de :

- contribuer à la connaissance du patrimoine fruitier local ;
- assurer la transmission des connaissances et des savoir-faire relatifs à ce patrimoine ;
- protéger les vergers et l'environnement de manière générale ;
- créer et entretenir des vergers par des interventions de gestion et de mise en valeur ;
- valoriser et promouvoir les fruits et les produits dérivés ;
- sensibiliser, éduquer, former et conseiller au patrimoine fruitier
- fédérer les acteurs et les initiatives en relation avec le patrimoine fruitier.

Depuis 2010, l'association est hébergée au sein du bâtiment *La Damassine, maison de la nature et des vergers*, située à Vandoncourt depuis lequel elle coordonne l'ensemble de ses actions. Elle assure également pour le compte de Pays Montbéliard Agglomération – offre de marché public en cours) - la gestion du pressoir de la Damassine

Le poste :

Sous la direction du coordinateur technique et en collaboration avec les autres salariés et bénévoles de l'association *Vergers Vivants*, le(la) «Chargé(e) d'arboriculture et de transformation fruitière» a pour mission **l'appui technique aux différentes actions de préservation et de valorisation du patrimoine fruitier portées par l'association**. Cela implique :

Préservation du patrimoine fruitier (environ 40% temps de travail) :

- chantiers de taille d'arbres fruitiers ;
- chantiers de plantations d'arbres fruitiers ;
- chantiers de restauration de vergers ;
- appui aux autres actions de préservation du patrimoine fruitier.

Valorisation des fruits (environ 40% du temps de travail):

- gestion du pressoir de la Damassine : accueil du public, chaîne de fabrication, manutention...
- étiquetage, mise en carton et livraison des produits finis ;
- gestion des espaces de stockage ;
- valorisation des fruits sous d'autres formes (pétillants, gelées, chutney...)

Divers (environ 20% du temps de travail) :

- entretien du matériel et du véhicule
- entretien du verger pédagogique de l'association
- appui à toute action portée par l'association.



Contrat de travail :

Type de contrat :

- CDI à partir du 22 août 2022
- Temps de travail en fonction de l'activité sur la base annualisée de 28h/semaine
- Rémunération sur la base du C (coefficient 280+10 points) de la convention collective nationale ECLAT (soit 1500 euros brut/mois sur la base de 28h/semaine).

Jours et horaires de travail :

- Travail 4 à 5 jours/semaine selon planning prévisionnel du lundi au samedi durant la saison de pressage (sept/oct/nov).
- Travail du lundi au vendredi durant la saison de plantation et de taille
- Horaires adaptés selon la saisonnalité de la mission : saison forte en automne/hiver et saison creuse en été.
- Possibilité de travail le dimanche selon les exigences de la mission.

Compétences requises :

- Connaissances ou motivation pour l'arboriculture fruitière
- Connaissances ou motivation en transformation fruitière
- Aptitude au travail physique, au travail en extérieur et en hauteur
- Ponctualité / Motivation au travail
- Rapidité et conscience dans le travail
- Respect de la hiérarchie, capacité de travailler en équipe
- Permis de conduire (B)

Compétences appréciées :

- Maîtrise de petits outils thermiques (tronçonneuse, débroussailleuse...);
- Connaissances environnementales ;
- Sens des initiatives et force de propositions,
- Aisance relationnelle
- CACES cat. 3 Chariot élévateur, permis remorque

Hiérarchie

Le(la) «Chargé(e) d'arboriculture et de transformation fruitière» embauché(e) sera placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du « Coordinateur technique ».

Modalités de candidature :

- Lettre de motivation et CV à envoyer par courriel (contact@vergers-vivants.fr) ou par courrier impérativement avant le 18 juin 2022. Indiquez, le cas échéant, l'éligibilité à un contrat aidé
- Entretiens de recrutement le 6 juillet 2022
- Prise de fonction le 22 août 2022